

DOSSIER D'INSCRIPTION

PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Pièces constitutives du dossier d'inscription :

Les dossiers d'inscription complets doivent être déposés ou envoyés au périscolaire.

Pour que le dossier soit complet, vous devez rendre :

- Fiche de renseignements 2023/2024 complétée, datée et signée
- Fiche sanitaire de liaison 2023/2024, complétée ENTIEREMENT, datée et signée (avec photocopies du carnet de santé et vaccinations à jour)
- Avis d'imposition ou de non-imposition, revenus de 2022 (discrétion assurée)
A défaut, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.
- Attestation d'assurance couvrant les activités périscolaires couvrant sur l'année scolaire
- Attestation de garde de l'enfant en cas de divorce ou attestation de résidence
- Mandat SEPA en cas de prélèvement des prestations